

REGLEMENT NATIONALE CO à VTT 2018

- Pour les participants non chronométrés, la course s'effectue au carton de contrôle. Il atteste le passage de chaque concurrent à la balise.
- Seuls les concurrents licenciés FFCO, ainsi que les concurrents présentant un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course d'orientation en compétition pourront être chronométrés. Dans ce cas, la course s'effectuera avec un dispositif de contrôle électronique "SportIdent".
- les concurrents chronométrés seront les seuls à pouvoir prétendre au classement et aux récompenses sur les circuits.
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour participer.
- Les concurrents non licenciés, titulaires ou non du certificat médical, auront obligation de souscrire un pass'découverte ou un pass'compétition qui sont une assurance pour la journée.
- En cas d'abandon, les concurrents devront obligatoirement prévenir les organisateurs, ceci pour éviter de déclencher inutilement des secours.
- Les participants licenciés FFCO auront une heure de départ prédéterminée. Les concurrents non FFCO prendront le départ après le retour des concurrents licenciés FFCO. Premier départ des licenciés FFCO :13 h.
- Les concurrents seront tenus de rentrer au plus court après l'heure de fermeture des circuits (18h30) pour éviter le déclenchement abusif des secours.
- Le port du casque ET des gants est obligatoire. De plus, les extrémités des guidons devront être bouchées (bouchon liège par ex) pour minimiser les blessures en cas de chute.
- Les concurrents devront adopter une attitude courtoise envers les autres utilisateurs de la zone de course (promeneurs).
- Les concurrents devront préserver l'environnement dans lequel ils évoluent : ramassage de fleurs et bris de branches interdits, interdiction de laisser quelque détritit que ce soit.
- Il est interdit de traverser les zones hachurées en couleur magenta. Il est aussi interdit d'emprunter les routes et chemins marqués avec des croix magenta sur la carte.
- La mise hors course pourra être décidée par les organisateurs à l'encontre de concurrents coupables d'incivilité telle que détérioration de clôture, abandon de déchets dans la nature, atteintes à la propriété d'autrui etc.....
- Les photos des concurrents pourront être utilisées par le Valence Sports Orientation pour toute communication sur les activités du club.

- L'adresse électronique des concurrents (facultative) pourra être utilisée par le Valence Sports Orientation pour diffusion des informations sur les activités et évènements du Valence Sports Orientation.
- En cas d'accident, prévenir le centre de course au 06 80 78 09 26. Des secours seront envoyés sur place si nécessaire.